

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28/11/2022

Nom et qualité des personnes ayant assisté à la réunion :

- | | |
|-----------------------|---|
| • TOMASINA Laurent | Président |
| • SCHMITT Philippe | Délégué Syndical CFDT – Titulaire CFDT |
| • LAHRACH Rachid | Délégué Syndical CFTC - Titulaire CFTC |
| • ELBANNAOUI L'Hassan | Titulaire CFDT |
| • DHOMUN Suniduth | Délégué Syndical CGT - Titulaire CE CGT |
| • SCHMITT Nadia | Titulaire CFDT Secrétaire |
| • HERBER Anne | Titulaire CFDT |
| • MISBAH Saïd | Titulaire CFTC |

Absents excusés

- | | |
|-----------------|----------------|
| • MIMAZ Yildiz | Titulaire CFDT |
| • HEIM Jean-Luc | Titulaire CFDT |
| • WOLFF Sabine | Titulaire CFTC |

Heure d'ouverture de la séance 8H00

Le président rappelle l'ordre du jour de la réunion

1) Evolution commerciale de l'Etablissement de Brumath : nouveaux contrats avenants pertes et diminutions de contrats

Adidas Reconduction des magasins de Roppenheim et Landesheim pour 3 ans suite à consultation nationale.

2) Echos sur les sites

Le Président informe les élus qu'il sera remplacé au 1^{er} janvier 2023 par M. Laurent LAUTIER. Monsieur TOMASINA prendra un poste d'Attaché de Direction. Il s'occupera des établissements de Brumath, Beinheim et Strasbourg Nord.

bilan social société : Rapports Légaux Société : RL_rapport_BS

Les informations relatives aux contrats de mise à disposition conclus avec les entreprises de travail temporaires, aux contrats d'accompagnement dans l'emploi, aux contrats initiative emploi et les éléments qui l'ont conduit à faire appel, au titre de l'année écoulée, et qui pourraient le conduire à faire appel pour l'année à venir, à des contrats de travail à durée déterminée, à des contrats de mission conclus avec une entreprise de travail temporaire ou à des contrats conclus avec une entreprise de portage salarial.

2. le **Rapport sur l'évolution de l'emploi et des qualifications et prévisions d'emploi** a été présenté par le Président du CSEE ;

Rapport Etablissement : Rapports Légaux établissement : RL_rapport_Qual_etbs_

3. Les informations sur les mesures prises en vue de faciliter l'emploi des accidentés du travail, des invalides de guerre et assimilés, des invalides civils et des travailleurs handicapés, notamment celles relatives à l'application de **l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés**, figurant à la BDESE. *Rapport BDESE Partie 1 – Investissement / A Investissement Social – c/évolution de l'emploi des personnes handicapées et mesures pour le développer.*

et Bilan social = Rapports Légaux Société : RL_rapport_BS - Partie 1.7

Le président a rappelé les mesures d'adaptation spécifiques à l'établissement en matière d'évolution de l'emploi, qualifications et conditions de travail :

Les remarques suivantes ont été formulées : RAS

Les questions suivantes ont été posées : RAS

Il a été répondu par le Président : RAS

B. Congés, aménagement du temps de travail, durée du travail

Le président a rappelé et commenté les informations suivantes, contenues dans la BDESE, portant sur :

a) Les heures supplémentaires accomplies dans la limite et au-delà du contingent annuel applicable dans l'entreprise ;

b) A défaut de détermination du contingent annuel d'heures supplémentaires par voie conventionnelle, les modalités de son utilisation et de son éventuel dépassement dans les conditions prévues aux articles L. 3121-28 à L. 3121-39 ; *Volume HS et HC : Rapport Etablissements : RL_rapport_HS*

c) Le bilan du travail à temps partiel réalisé dans l'entreprise : *Rapport Etablissement : RL_RAPPORT_TP_*

d) Le nombre de demandes individuelles formulées par les salariés à temps partiel pour déroger à la durée hebdomadaire minimale prévue au premier alinéa de l'article L. 3123-7 et aux articles L. 3123-19 et L. 3123-27;

- ☞ *Aucune différence de traitement entre les femmes et les hommes en matière de rémunération et en conséquence l'absence significative d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes*
- ☞ *L'évolution de la situation est favorable dans l'établissement, entre les femmes et les hommes, notamment en matière d'emploi, de rémunération, de formation, de conditions de travail, d'articulation entre la vie professionnelle et les responsabilités familiales.*
- ☞ *des objectifs de progression ont été fixés, et des mesures prises dans les 4 domaines d'action suivants : La formation, les conditions de travail, l'articulation entre la vie professionnelle et les responsabilités familiales, la rémunération*
- ☞ *le plan d'action présenté est conforme à la situation constatée.*

Les questions suivantes ont été posées : RAS

Il a été répondu par le Président : RAS

D. Les modalités d'exercice du droit d'expression des salariés

Le président a rappelé le droit d'expression directe et collective, pour tous les salariés, quelle que soit la nature de leur contrat de travail et leur position hiérarchique, sur le contenu, les conditions d'exercice et l'organisation de leur travail.

Le président a exposé les modalités d'exercice du droit d'expression effectives au sein de la société, à savoir au travers des fondamentaux de la culture GSF, principalement sur les matières fondamentales que sont la sécurité, la qualité, ou l'environnement.

Former, informer, impliquer tout le personnel dans sa sécurité et celle des autres et répondre aux questions que les salariés se posent, fait partie intégrante des engagements GSF.

Ainsi, le droit d'expression **s'exerce** sur le lieu et pendant le temps de travail, au niveau de l'unité de travail, sous la houlette d'un animateur appartenant à cette unité, lequel peut être le supérieur hiérarchique ; notamment, discuter des éventuels problèmes rencontrés, proposer des améliorations en matière d'organisation de l'activité et de la qualité de la production, etc.

Une attention particulière est apportée aux causeries en matière de sécurité, qualité et environnement. Celles-ci permettent d'échanger sur des difficultés particulières afin de prendre en compte les suggestions et remarques des salariés pour proposer un plan d'actions ou des améliorations, notamment dans les thèmes précités.

Le président a rappelé les mesures d'adaptation spécifiques à l'établissement en matière de droit d'expression :

Les remarques suivantes ont été formulées : RAS
 Les questions suivantes ont été posées : RAS
 Il a été répondu par le Président : RAS

8) Divers

Le Président informe les élus que 2 registres sont à la disposition des élus chez les assistantes en matière de Santé-Sécurité et Environnement-Energie :

- Registre des dangers graves et imminents : Consigne les alertes du CSE sur une cause de danger grave et imminent qu'il a constaté (lui-même ou par l'intermédiaire d'un salarié).
- Registre des alertes en matière de santé publique et d'environnement : Consigne les alertes du CSE ou des salariés constatant un risque de danger grave pour la santé publique ou l'environnement.

Le Président répondra à chaque fait indiqué dans ses registres .

DATE	INTITULE	BUDGET FONCTION	BUDGET SOCIAL
24/01/2022	Transfert 10% du budget	-1935,86	1935,86
01/01/2022	CYBERMUT janvier	-3,00	
06/01/2022	Free abonnement janvier	-39,99	
24/01/2022	Virement employeur solde 2021	483,89	
24/01/2022	Virement employeur solde 2021		773,80
24/01/2022	Abonnement annuel acces culture	-1040,00	
04/02/2022	Free abonnement février	-39,99	
08/02/2022	Frais postaux	-103,68	
08/02/2022	Frais gestion 01-2022	-7,74	
10/02/2022	CYBERMUT Février	-4,00	
27/02/2022	Carte naissance M. HANTCHI	-2,50	-20,00
27/02/2022	Frais gestion 02-2022	-1,14	
04/03/2022	Free abonnement mars	-39,99	
10/03/2022	CYBERMUT Mars	-3,00	
31/03/2022	Frais gestion 03-2022	-1,58	
06/04/2022	Free abonnement avril	-39,99	
11/04/2022	CYBERMUT Avril	-3,00	
05/05/2022	Free abonnement mai	-39,99	
05/05/2022	Assistance juridique au CSEE du 23/4/21 au 22/4/22	-2400,00	
05/05/2022	Frais gestion 04-2022	-5,66	
10/05/2022	CYBERMUT Mai	-3,00	
12/05/2022	UGAL Abonnement 6 mois jusqu'au 5/11/2022	-424,80	
12/05/2022	Boissons CSE	-19,22	
16/05/2022	Rejet virement UGAL Abonnement 6 mois jusqu'au 5/11/2022	424,80	
03/06/2022	UGAL Abonnement 6 mois jusqu'au 5/11/2022	-424,80	
06/06/2022	Free abonnement Juin	-39,99	

06/11/2022	Free abonnement NOVEMBRE	-39,99	
10/11/2022	CYBERMUT novembre	-3,00	
16/11/2022	Carte retraite Mme LAQUIT	-2,50	-50,00
23/11/2022	Carte retraite Mme BAJADOR Isabelle	-2,50	-50,00

Monsieur ELBANNAOUI L'Hassan propose d'acheter des téléphones aux élus pour le fonctionnement.

Les élus procèdent aux votes.

- 4 votent pour
- 3 ne se prononcent

Il est proposé 400 € par téléphone

La secrétaire regardera.

Fin de la réunion : 8h50

NADIA SCHMITT
Secrétaire du CSE



Laurent TOMASINA
Président

